https://www.ayn.fr/spip.php?article1606

06 novembre 2026 - Conseil Municipal

- Démocratie locale - Conseil Municipal - Séances du Conseil Municipal -

Date de mise en ligne : dimanche 4 octobre 2026

Date de parution : 6 novembre 2026

Copyright © AYN en SAVOIE - Tous droits réservés

Navigation rapide

- Préambule
- Compte-rendu des décisions du Maire en vertu (…)
- 2026-11-06-01 – Approbation du procès-verbal (…)
- 2026-11-06-02 – Finances – Demande de subvention à
- 2026-11-06-03 – Ressources Humaines – Emploi (…)
- 2026-11-06-04 – Ressources Humaines – Mise à (…)
- 2026-11-06-05 – Travaux – Avenant nÂ°02 pour le (…)
- 2026-11-06-06 – Travaux – Avenant nÂ° 02 pour (…)
- 2026-11-06-08 – Conseil Municipal – Annule et (…)
- Points d'information
- Questions diverses

Compte-rendu de séance
Procès-verbal provisoire

Le Conseil Municipal se réunira en séance publique le **vendredi 06 octobre 2026 à 19 h 30** en mairie.
L'an 2026, le 06 novembre,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 02 novembre 2026, s'est réuni en la Mairie d'Ayn en séance publique, sous la présidence de Sandra FRANCONY, Maire.

En présence de : Laure CELIER, Sarah DAMIAN, Natacha DUCHESNE, Lénaïs PEYTAVIN, Jean-Luc BAUDRY, Rémi HERMIER, James MORIN-BRETOUT, Daniel ROYBIN, Frédéric TOUIHRAT.

Absente :

- Estelle COLLONGY

Secrétaire de séance : Frédéric TOUIHRAT
Début de séance : 19 h 38

Préambule

Présentation des propositions de l'étude concernant la grange à côté de la mairie par Florent GRAMMAIRE, du cabinet JP MASSONNET

Le Conseil accueille Florent GRAMMAIRE.
FG présente l'étude de faisabilité réalisée. Il indique qu'il s'agit de la 1re version et que l'étude évoluera selon les orientations que la commune souhaitera donner

Le Conseil et FG échangent sur divers aspects de l'étude.
Le Maire indique que les usagers des services publics seront associés à la réflexion.

Compte-rendu des décisions du Maire en vertu de ses compétences

Date	Type de décision	Numéro	Bénéficiaire	Portée
05/11/2026	Décision	2026-04		Fongibilité des crédits (art 673 : – 1 € _ art 681 : +1 €)
05/11/2026	Décision	2026-05		Admission en non-valeur des créances irrécouvrables (12,89 €)
15/10/2026	Finances – Devis		VMA	Vitrage feuilleté pour le haut des portes des halls d'école (746,40 €)
16/10/2026	Finances – Devis		L'arbre Perché	Jeunes plants d'arbres pour la forêt (59,72 €)
24/10/2026	Finances – Devis		Bauchery pépinières	Jeunes plants d'arbres pour la forêt (55,87 €)
26/10/2026	Finances – Devis		Cholat	Jardins Jeunes plants d'arbres pour la forêt (82,37 €)
27/10/2026	Finances – Devis		Jardins écologiques	Jeunes plants d'arbres pour la forêt (171,00 €)
27/10/2026	Finances – Devis		Les communs des bois	Jeunes plants d'arbres pour la forêt (195,18 €)
02/11/2026	Finances – Devis		Construction Bois	Poutres pour le terrain de pétanque (416,02 €)
02/11/2026	Finances – Devis		Darty	Plaques induction appartements Cure (699,98 €)
05/10/2026	Arrêté	2026-10-05-01	La Cagnotte des Mômes	Débit de boissons temporaire (Boom Halloween)
24/10/2026	Arrêté	2026-10-24-01	NBL	Avancement d'échelon
05/10/2026	Arrêté voirie	2026-10-05-02	YR	Circulation Route du Bard (Travaux sur toiture)
05/11/2026	Arrêté voirie	2026-11-05-01	FD	Circulation Route de Lépin-le-Lac (Retrait d'une haie végétale)
05/11/2026	Arrêté voirie	2026-11-05-02	Enedis	Circulation Route de Novalaise
05/11/2026	Arrêté voirie	2026-11-05-03	Enedis	Autorisation tranchée Route de Novalaise
19/10/2026	Urbanisme	DP 26 0 5019	RB	Accord (Portail)
02/11/2026	Urbanisme	PC 26 0 1008	MA	Accord (Rénovation grange en habitation)

2026-11-06-01 – Approbation du procès-verbal provisoire en date du 02 octobre 2026

Le Maire demande si des remarques sont à apporter concernant le procès-verbal provisoire en date du 02 octobre 2026,
Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- Approuve le procès-verbal du 02 octobre 2026

Pour	Contre	Abstentions
10	0	0

2026-11-06-02 – Finances – Demande de subvention à Savoie & Haute-Savoie Biblio pour le Lieu de Convivialité

Le Maire expose

- La bibliothèque de la commune d'Ayn bénéficie pour la période 2023-2027 des services offerts par Savoie & Haute-Savoie Biblio (formation, conseil, ressources numériques, prêt de documents, action culturelle, etc.) par signature de la convention-socle en date du 25 janvier 2023 ;
- Afin de bénéficier également d'un soutien financier pour les projets en lien avec le développement de la bibliothèque, la collectivité doit respecter le règlement des aides Savoie & Haute-Savoie Biblio et signer une convention de projets en sus de la convention-socle. Ce document décrit les projets envisagés pour les trois années à venir et constitue une feuille de route du développement de la bibliothèque à moyen terme. La convention de projets entre Savoie & Haute-Savoie Biblio et la commune d'Ayn a fait l'objet d'une délibération nÂ° 2026-04-20-07 en date du 20 avril 2026 ;
- La convention de projets permet à la commune de déposer des dossiers de demande de subvention, selon ses besoins, dans les domaines de l'aménagement, du développement des collections, du développement du numérique, de l'informatisation, de l'action culturelle et/ou de l'aide à l'emploi qualifié.
- Considérant les éléments présentés,
  Après avoir délibéré,
  Le Conseil Municipal
- Autorise le Maire à déposer toute demande de subvention en lien avec le développement de la bibliothèque et à signer tous documents y afférents.

Pour	Contre	Abstentions
10	0	0

2026-11-06-03 – Ressources Humaines – Emploi adjoint technique territorial

Le Maire

- Explique que la liste des tâches à réaliser pour l'emploi d'adjoint technique territorial ne nécessite pas la quotité horaire actuelle, et que le poste doit être adapté à la bonne quotité d'heures de travail ;

Copyright © AYN en SAVOIE

- Informe que l’agent a connaissance de la proposition de diminution de la durée hebdomadaire du temps de travail de son poste et qu’une lettre a été rédigée pour accepter cette proposition.

Après avoir pris connaissance des éléments présentés,
Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- Décide de porter, à compter du 07 novembre 2026, de 26 h 15 à 24 h 00 le temps hebdomadaire de travail d’un emploi d’adjoint technique territorial ;
- D’inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour	Contre	Abstentions
10	0	0

2026-11-06-04 – Ressources Humaines – Mise à jour du tableau des emplois

Le Maire rappelle à l’assemblée :

Conformément à l’article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l’effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant les éléments présentés,
Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

- Décide d’adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée à compter du 07 novembre 2026 ;
- Précise que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogées à compter de l’entrée en vigueur de la présente ;
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l’exercice en cours (chapitre 012, article 6411).

		Budgétaire	Effectivement pourvu titulaire	Effectivement pourvu contractuel
Filière Culturelle				
Catégorie C	Adjoint territorial du patrimoine	1	0 TNC 14 h	0 TNC 14 h
Total de la filière culturelle		**1**	**0**	**0**
Filière Administrative				
Catégorie B	Rédacteur principal de 2e classe	0	0 TNC 28 h	0
Catégorie B	Rédacteur	1	1 TNC 28 h	0
Catégorie C	Adjoint administratif principal de 2e classe	0	0 TNC 28 h	0
Catégorie C	Adjoint administratif territorial	0	0 TNC 28 h	0
Total de la filière administrative		**1**	**1**	**0**
Filière Technique				
Catégorie C	Adjoint technique territorial	3	1 TNC 31 h	1 TNC 24 h 00 1 TNC 22 h 40 0 TNC 17 h 45 0 TNC 04 h 44
Catégorie C	Agent de Maîtrise	1	1 TNC 21 h 15	0
Total de la filière technique		**4**	**2**	**2**
Filière médico-sociale				
Catégorie C	Agent spécialisé principal de 1re classe des écoles maternelles	0	0 TNC 21 h 15	0
Total de la filière médico-sociale		**0**	**0**	**0**
TOTAL GÉNÉRAL		**5**	**3**	**2**

TC : temps complet TNC : temps non complet

Copyright © AYN en SAVOIE

Pour	Contre	Abstentions
10	0	0

2026-11-06-05 – Travaux – Avenant nÂ°02 pour le lot 01 du Lieu de Convivialité

Le 1er Maire-Adjoint, en charge des travaux :

- Explique que suite aux aléas de chantier, les éléments du lot 01 ont dû être ajustés ;
- Rappelle que le montant initial du lot était de 85 306,59 € HT soit 102 367,91 € TTC.
- Rappelle qu'un premier avenant à été validé le 22 juillet 2026 pour réajuster le montant du lot nÂ° 01, soit un total du marché de 95 306,59 € HT soit 114 367,91 € TTC.
  * Propose de valider l'avenant nÂ° 02 pour réajuster le montant du lot nÂ° 01, soit un total du marché de 100 706,59 € HT soit 120 847,91 € TTC.
  Considérant les éléments présentés,
  Après avoir délibéré,
  Le Conseil Municipal

- Autorise le Maire à signer l'avenant nÂ°02 du lot nÂ° 01 pour le marché de travaux du Lieu de Convivialité.

Pour	Contre	Abstentions
2	0	2 Natacha DUCHESNE James MORIN-BRETOUT

2026-11-06-06 – Travaux – Avenant nÂ° 02 pour le lot 09 du Lieu de Convivialité

Le 1er Maire-Adjoint, en charge des travaux :

- Explique que suite aux aléas de chantier, les éléments du lot 09 ont dû être ajustés ;
- Rappelle que le montant initial du lot était de 10 950,08 € HT soit 13 140,10 € TTC.
- Rappelle qu'un premier avenant à été validé le 22 juillet 2026 pour réajuster le montant du lot nÂ° 09, soit un total du marché de 14 590,35 € HT soit 17 508,42 € TTC.
- Propose de valider l'avenant nÂ° 02 pour réajuster le montant du lot nÂ° 09, soit un total du marché de 16 590,35 € HT soit 20 252,58 € TTC.
  Après avoir pris connaissance des éléments présentés,
  Après avoir délibéré,
  Le Conseil Municipal ,
- Autorise le Maire à signer l'avenant nÂ°02 du lot nÂ° 09 pour le marché de travaux du Lieu de Convivialité.

Pour	Contre	Abstentions

Copyright © AYN en SAVOIE

2	0	2 Natacha DUCHESNE James MORIN-BRETOUT

2026-11-06-07 – École – Renouvellement du temps scolaire pour la rentrée 2027

Le Maire

- Rappelle
  - L'organisation actuelle des écoles du RPI d'Ayn-Dullin (Regroupement Pédagogique Intercommunal) est conforme à la réforme des rythmes scolaires de 2013, sous la forme d'une semaine de 24 heures
  - Le Ministre de l'Éducation Nationale, a pris le 27 juin 2017 un décret permettant le retour à la semaine de 4 jours
  - Depuis, les horaires scolaires sont les suivants :
    - École d'Ayn :
      - Lundi : 8h30-11h45 / 13h45-16h30
      - Mardi : 8h30-11h45 / 13h45-16h30
      - Jeudi : 8h30-11h45 / 13h45-16h30
      - Vendredi : 8h30-11h45 / 13h45-16h30

    - Pour information, école de Dullin
      - Lundi : 8h35-11h35 / 13h35-16h35
      - Mardi : 8h35-11h35 / 13h35-16h35
      - Jeudi : 8h35-11h35 / 13h35-16h35
      - Vendredi : 8h35-11h35 / 13h35-16h35

  - Le Conseil d'École unique du RPI, réuni le 02/11/2026, s'est prononcé en faveur de ces horaires (jours et heures)
  - Les Conseils Municipaux d'Ayn et Dullin doivent se prononcer à leur tour

- Propose d'adopter les horaires scolaires présentés ci-dessus.

Après avoir pris connaissance des éléments présentés,
Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal ,

- Décide d'adopter les horaires scolaires présentés ci-dessus.

Pour	Contre	Abstentions
10	0	0

2026-11-06-08 – Conseil Municipal – Annule et remplace – Désignation du correspondant incendie et secours

Le Maire

- Explique que le Maire occupant le rôle de Directeur des Opérations de Secours au sein du Plan Communal de Sauvegarde, il ne peut également occuper celui de correspondant incendie et secours comme l'indiquait la délibération nÂ°2026-04-20-11 du 20 avril 2026 ;
- Explique l'obligation légale de désigner un correspondant incendie et secours, vu la loi nÂ° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;
- Liste ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, sous l'autorité du maire :
  - Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
  - Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
  - Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
  - Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.
  - Après avoir pris connaissance des éléments présentés,
    Après avoir délibéré,
    Le Conseil Municipal ,

- Décide de désigner comme correspondants incendie et secours
  - Daniel ROYBIN : titulaire ;
  - Lénaïs PEYTAVIN : suppléante.

Pour	Contre	Abstentions
10	0	0

Points d'information

- Ateliers sur les Compétences Psycho-Sociales pour la classe de CE1/CE2
- Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable du SIAEP (exercice 2025) : disponible sur le site internet du SIAEP
- Rappel : chantier participatif de plantation en forêt communale le samedi 05 décembre
- Accueil d'une stagiaire en formation au Centre de Gestion, mutualisé avec la commune de Dullin

Questions diverses

- Point élagage sur les parcelles privées : une commande groupée sera proposée aux propriétaires qui le souhaitent.
- Audit de la gendarmerie concernant la vidéoprotection
- Prise en charge des soins vétérinaires des chats errants
- Commande de pièges contre les frelons asiatiques avec le GDS des Savoie
- Recherche d'un prestataire de maintenance informatique (école et mairie)

Séance du 06/11/2026 : délibérations numérotées de 2026-11-06-01 à 2026-11-06-08

Copyright © AYN en SAVOIE

Prochaine séance : vendredi 04 décembre 2026 à 19 h 30.

Fin de séance : 23 h 04

Copyright © AYN en SAVOIE